

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00241

**PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SUBVENTION À TATOU JUSTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D2024002410

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SUBVENTION A TATOU JUSTE

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même plus de 19 % pour le seul secteur privé (un poids 35 % supérieur à la moyenne nationale).

L'ESS joue un rôle primordial en milieu urbain comme en milieu rural par le développement de services à la population et contribue à la qualité de vie dans l'ensemble des 53 communes de la Métropole. Elle intervient dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, la revalorisation des déchets, ou même encore l'industrie.

Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Elles sont créatrices d'emplois, de savoir-faire et de compétences en grande partie non délocalisables. Ce mode d'entreprendre contribue ainsi à l'attractivité du territoire, à son dynamisme et à la cohésion sociale

Fruit de son histoire - l'ancêtre du mouvement mutualiste est né au fond de nos mines - mais aussi d'une volonté forte de vouloir accompagner des dynamiques entrepreneuriales modernes, Saint-Étienne Métropole a engagé depuis des années une politique publique volontariste pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. La Métropole a ainsi mis en place un Programme de Coopération de l'ESS (PROCESS).

Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Dans ce cadre-là, Saint-Etienne Métropole souhaite contribuer à la réussite du Salon TATOU JUSTE qui se tiendra au parc des expositions en novembre 2024 et qui constitue une vitrine pour la plupart des structures financées et accompagnées par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du dispositif PROCESS, ainsi que pour l'animation de la Plateforme Ambition-ESS (plateforme ambition-ess.org) au niveau de notre territoire. Cette plateforme est un outil web participatif permettant la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) auprès du grand public. Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'économie sociale et solidaire selon le périmètre établi par la loi sur l'ESS.

L'association Tatou Juste organise depuis 2006 le salon TATOU JUSTE, événement dédié aux initiatives qui agissent concrètement et localement pour une société plus respectueuse de l'environnement et de l'humain. Ce salon fédère les acteurs de la solidarité, du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

responsable. En 2023, Tatou Juste a accueilli plus de 7 200 visiteurs et regroupé plus de 240 exposants. Cet événement fait également partie des actions de promotion de l'ESS sur le territoire.

Tatou Juste est ainsi une association du territoire de Saint-Etienne, reconnue pour ses compétences en matière d'animation locale à travers le salon, pour son ancrage local et pour sa connaissance des acteurs ESS du département de la Loire.

Cette subvention de fonctionnement sollicitée d'un montant de 6 500 € a pour objet de permettre à l'association Tatou Juste d'alimenter et d'animer la plateforme web Ambition ESS Auvergne Rhône Alpes, mais également de favoriser plus largement la promotion de l'ESS dans le cadre du salon Tatou Juste.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € à l'Association « Tatou Juste » ;**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'Association « Tatou Juste » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE